

## FICHE DE POSTE

### Année 2015/2016

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N° 2015 - 02</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique Départemental EPS auprès du DASEN des Bouches du Rhône</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le CPD EPS est placé sous l'autorité du DASEN des Bouches du Rhône. Le poste est implanté à la Direction Académique, Bd Charles Nédélec à Marseille.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Conseiller Technique du DASEN, le CPD EPS contribue à la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale en matière d'EPS.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Le CPD assure la coordination de la cellule EPS de la DSDEN 13. La répartition des dossiers particuliers (installations sportives ; organisation des examens ; transports scolaires ; sections sportives ; sport scolaire ; formation pédagogique ...) au sein de la cellule EPS est arrêtée par le DASEN.</p> <p>Le CPD agit prioritairement avec les Inspecteurs de l'Education Nationale, les Conseillers Pédagogiques de Circonscription EPS et les chefs d'établissement. Il répond à leurs demandes sur des questions à caractère réglementaire ou pédagogique, dans le souci de contribuer au développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement de l'EPS dans les écoles, collèges et lycées.</p> <p>Le CPD instruit les dossiers débattus au sein de la commission départementale EPS. Il est responsable de la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions départementales EPS arrêté par le DASEN. Il assure l'organisation de réunions de coordination, à l'échelle du département ou de plusieurs circonscriptions d'un même territoire.</p> <p>Le CPD coordonne la formation des CPC EPS sous l'autorité de l'IEN chargé de l'EPS et anime des groupes de travail qui se créent en fonction des besoins relevés sur le terrain et de la politique départementale pour l'enseignement de l'EPS.</p> <p>Le CPD favorise le développement du sport scolaire en lien avec le comité et la délégation USEP du département et l'UNSS départementale. Il construit et entretient des relations partenariales avec les comités départementaux des fédérations sportives et avec des organismes ou institutions (CREPS, AMU, Jeunesse et sports, etc.). Il coordonne les commissions mixtes issues des conventions départementales de partenariat signées par l'Inspecteur d'Académie-DASEN.</p> <p>Le CPD vérifie les demandes d'agrément des intervenants extérieurs en EPS et participe à la définition de règles et de dispositifs départementaux relatifs aux actions partenariales (communes, fédérations, ...)</p>

	<p><b>COMPETENCES ET QUALITÉS</b></p>	<p>Outre la maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques de la discipline, le CPD EPS doit avoir une bonne connaissance du premier et du second degré (maternelle, élémentaire, collège, lycée) et de son environnement institutionnel.</p> <p>Le CPD EPS doit avoir un sens affirmé de la communication et des relations avec les différents interlocuteurs. Il doit savoir travailler en équipe et s'insérer dans une organisation hiérarchisée. Il doit faire preuve de dynamisme, d'esprit d'initiative, de disponibilité et de loyauté.</p> <p>Le CPD EPS doit faire preuve de compétences rédactionnelles (compte rendu de réunion, lettre, texte à caractère réglementaire, ...) sur tous les dossiers qu'il a en charge.</p> <p>Compte tenu de la nature des tâches à effectuer, la maîtrise des outils informatiques est indispensable (courrier électronique, utilisation de programmes informatiques, applications bureautiques, ...).</p> <p>Le CPD EPS est une personne ressource auprès des enseignants, des conseillers pédagogiques, des Inspecteurs et des chefs d'établissements. Il propose des orientations sur l'organisation de l'enseignement de l'EPS (en lien étroit avec les corps d'inspection pédagogique),</p> <p>Le CPD EPS doit faire preuve d'une grande disponibilité. Il peut être le représentant du DASEN dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps).</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<p><b>PROFIL</b></p>	<p>Professeur des écoles, de préférence titulaire du CAFIPEMF EPS ou professeur d'EPS (2d degré).</p>
	<p><b>NOMINATION</b></p>	<p>A titre définitif, après une année d'exercice.</p>
	<p><b>REGIME HORAIRE</b></p>	<p>Temps plein (administratif)</p>
	<p><b>MODALITES DE CANDIDATURE</b></p>	<p>Les candidatures doivent être transmises, <b>pour le 7 septembre au plus tard</b>, au DASEN s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, elles se composent obligatoirement des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une déclaration de candidature avec avis du supérieur hiérarchique,</li> <li>-Une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation),</li> <li>-Un curriculum vitae avec le descriptif des états de service dans l'Education Nationale.</li> </ul> <p>Elles sont adressées à : Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône, 28 boulevard Nédélec, 13231 Marseille cedex 01.</p> <p>Après étude des dossiers, les candidats retenus seront auditionnés par une commission de recrutement (date prévue : 9 septembre 2015 après-midi).</p>
<p><b>CONTACT</b></p>	<p>Monsieur Eric BOUTEILLE – DASEN adjoint  <a href="mailto:ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr">ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr</a>  04 91 99 66 37</p> <p>Monsieur Patrick SCOZZARI – IEN Marseille 15  <a href="mailto:ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr">ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr</a>  0484358155</p>	